

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les coopératives

Étude de l'Observatoire national d'ESS France, 2022,
pour Coop FR

Sommaire

Introduction	2
1. La place des femmes dans les entreprises coopératives	3
2. Les conditions de travail des femmes dans les coopératives	7
3. La place des femmes dans la gouvernance des coopératives	10
Sources de données et auteurs	11

Périmètre statistique

Les données de l'emploi présentées dans le cadre de cette étude concernent le seul périmètre juridique des coopératives, défini par l'INSEE à partir de leur code juridique. Il ne prend donc pas en compte le périmètre dit "social" des coopératives qui comprend aussi les données des entreprises associées, ni les filiales des groupements coopératifs.

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde de l'entreprise, et plus largement dans la société, trouve un retentissement particulier avec la crise sanitaire et économique que nous traversons depuis deux ans. Outre la mobilisation intense des professions du soin et de l'action sociale très largement occupées par des femmes, afin de répondre à la pandémie et à ses répercussions sociales, la conjoncture a plus largement réinterrogé la place des femmes dans l'ensemble des milieux professionnels (faible reconnaissance de certaines professions très féminisées, difficultés d'évolution professionnelle pour les femmes, persistance d'écart salariaux entre hommes et femmes sur des activités similaires, importance des temps partiels chez les femmes renforcée par le contexte sanitaire, inégalité des rapports au télétravail, etc.).

Dans l'économie sociale et solidaire (ESS), cette question n'est pas nouvelle. Elle fait l'objet d'un traitement à part entière de la part du **Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)** dont la Commission Égalité femmes-hommes a formulé en 2017 des propositions pour améliorer l'égalité femmes-hommes et la parité dans l'ESS. Le deuxième rapport du CSESS adopté en octobre 2021 dresse un nouvel état des lieux précis de la situation en matière d'égalité femmes-hommes et de son évolution.

Le rapport s'articule autour de onze propositions et quatre leviers d'action pour avancer concrètement :

- Répondre aux défis genrés issus de la crise sanitaire ;
- Accompagner l'éducation et la sensibilisation aux stéréotypes de sexe dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- Favoriser la mixité des métiers de l'ESS et la qualité de vie au travail pour les femmes et les hommes ;
- Et enfin, mettre en place les conditions d'un égal accès au pouvoir et à une gouvernance équilibrée au sein des structures et réseaux.

Coop FR est un membre actif de la Commission Égalité femmes-hommes dans l'ESS du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) depuis 2015. Elle a pris des engagements forts pour collecter les données sexuées, sensibiliser les dirigeants du secteur coopératif à l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre les stéréotypes de sexe, partager les bonnes pratiques, etc.

Les coopératives, comme l'ensemble des organisations de l'ESS, se distinguent du reste de l'économie par **une gouvernance démocratique favorisant l'émancipation des individus**. Cette étude est une photographie en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de parité dans les coopératives, de 2016 à 2018 pour l'emploi coopératif et en 2020 pour la gouvernance.

Elle vise à dresser un état des lieux chiffré sur le sujet au sein du monde coopératif en interrogeant plusieurs indicateurs : la mixité, l'accès au poste à responsabilité, les inégalités salariales ou encore les conditions de travail.

Les coopératives, comme d'autres champs de l'économie, n'échappent pas aux inégalités professionnelles de genre, non seulement du fait de leur structuration sectorielle, mais aussi de la perpétuation d'inégalités dans la répartition des fonctions occupées par les hommes et les femmes, à la défaveur de ces dernières (ségrégation horizontale et verticale). L'observation fine de la place des femmes dans les coopératives, ainsi que de leurs conditions de travail, montre toutefois **une situation légèrement plus favorable sur certains indicateurs dans les coopératives que dans le reste de l'économie privée.** ●

1. LA PLACE DES FEMMES DANS LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES

Sur les 303 900 salariés que comptent les coopératives¹, 48,7% sont des femmes, ce qui fait des coopératives un modèle entrepreneurial mixte².

Cette répartition genrée des emplois se rapproche sensiblement de celle de l'ensemble de l'économie (Graphique 1).

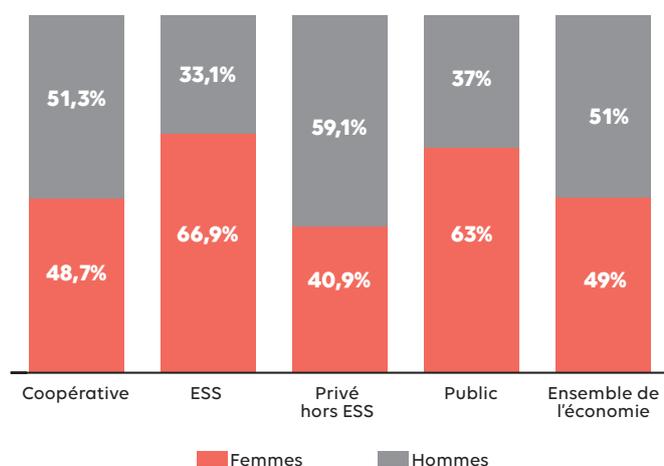
Elle se distingue de l'économie sociale et solidaire, en particulier des associations, où les femmes représentent 66,9% de l'emploi, du fait du poids important de l'action sociale et sanitaire dans ce champ de l'économie où les femmes sont particulièrement nombreuses. Ces activités sont également importantes dans le secteur public, qui comprend lui aussi une majorité de femmes (63,0%). Dans le secteur privé hors ESS, plus fortement représenté par des activités industrielles et de construction (1/4 des emplois), regroupant une majorité d'hommes, la part des femmes est beaucoup moins importante : 40,9% des salariés sont des femmes.

1. Le périmètre de cette étude porte sur les entreprises coopératives statutaires (le cœur coopératif), à l'exclusion des filiales et entreprises associées : voir Méthodologie

2. Une entreprise ou un secteur est considéré comme mixte lorsque les femmes et les hommes représentent entre 40 et 60% des effectifs en emploi.

Les coopératives se rapprochent donc du modèle général et leur répartition genrée est plus équilibrée que celle des entreprises privées hors ESS, des entreprises de l'ESS et celles des établissements relevant du secteur public.

La structuration sectorielle des différents champs de l'économie est un élément déterminant de la représentation des femmes en leur sein. Les coopératives ne font pas exception. Elles se distinguent notamment par le poids très important des activités financières et d'assurances qui concentrent 55,1% des salariés. Cela est dû à la présence de grands groupes bancaires coopératifs, dont le dense réseau des caisses régionales et locales couvre tout le territoire français. Viennent ensuite les activités commerciales (16,0% de l'emploi), industrielles (12,0%), le soutien aux entreprises (5,2%) ou encore la construction (3,9%) pour ne citer que les principaux secteurs coopératifs.



Graphique 1

Répartition des femmes et des hommes dans le salariat des différents champs de l'économie

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après INSEE-FLORES 2018

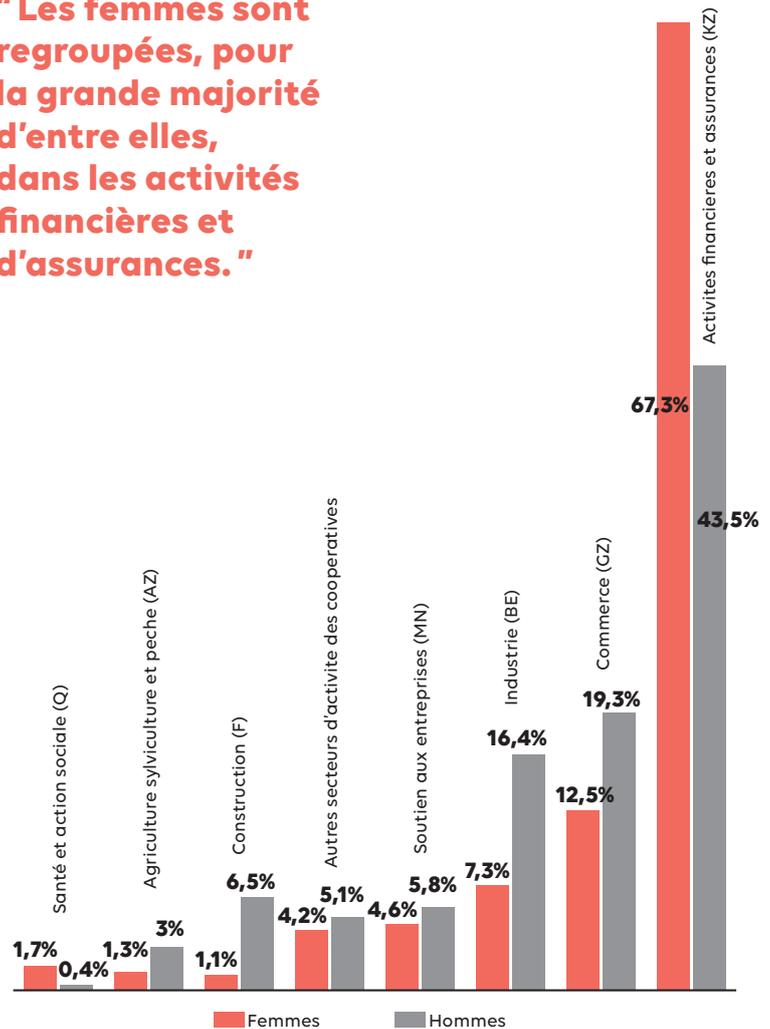
" La coopérative est un modèle entrepreneurial mixte, avec 48,7% de femmes. "

Les femmes et les hommes y sont répartis de façon très différente. Les femmes sont regroupées, pour la très grande majorité d'entre elles, dans les activités financières et d'assurances ; 67,3% des femmes salariées de coopératives s'y concentrent (Graphique 2.). Elles sont présentes dans une moindre proportion que les hommes dans le reste des secteurs d'activités, à l'exception des activités de santé et d'action sociale, peu représentées dans le secteur coopératif (1,7 % des femmes et 0,4 % des hommes salariés). Les hommes sont mieux répartis sur l'ensemble des secteurs, bien que la plupart se concentrent également dans les activités financières et d'assurances (43,5 % des hommes salariés). À titre d'exemple, le commerce rassemble 19,3 % des hommes travaillant en coopérative et 12,5 % des femmes (hors salariés des magasins et points de vente des coopératives de commerçants)³, l'industrie regroupe 16,4 % des hommes, seulement 7,3 % des femmes et la construction 6,5 % des hommes pour seulement 1,1 % des femmes.

Au sein même des secteurs d'activités coopératifs, les femmes salariées ne sont pas autant représentées que les hommes. Dans les activités d'action sociale et de santé, près de 80 % des salariés sont des femmes et dans les activités financières et d'assurances, les femmes représentent 59,5 % des salariés (Graphique 3.). Il s'agit des deux seuls principaux secteurs d'activités où les femmes sont majoritaires.

3. Le périmètre utilisé dans cette étude (cœur coopératif) prend en compte les salariés des centrales d'achat coopératives ; il ne prend pas en compte les salariés des magasins et points de vente des coopératives de commerçants, contrairement au périmètre retenu par CoopFR dans son Panorama des entreprises coopératives.

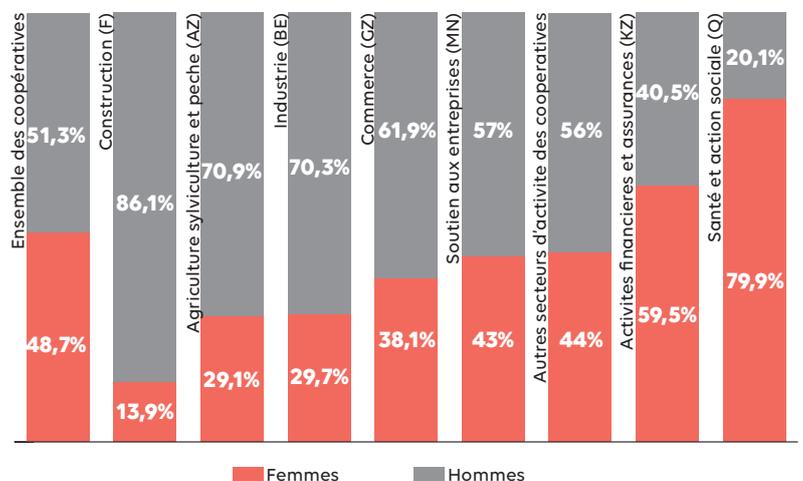
“ Les femmes sont regroupées, pour la grande majorité d'entre elles, dans les activités financières et d'assurances. ”



Graphique 2

Répartition des salariés des coopératives selon le genre sur les principaux secteurs d'activités.

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après INSEE-FLORES 2018



Graphique 3

Répartition des salariés selon le genre dans chaque secteur d'activités des coopératives

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après INSEE-FLORES 2018

La catégorie socioprofessionnelle influence la place des femmes dans les coopératives. Elles sont près d'un quart à occuper un poste d'employée, contre seulement 10,0 % des hommes, et seulement 7,3 % à exercer un métier d'ouvrier contre 29,6 % des hommes, signe d'une répartition fortement genrée des fonctions exercées au sein des coopératives, comme dans l'ensemble de l'économie **{Tableau 1.}** Cette ségrégation horizontale du travail entre les femmes et les hommes tend à assigner les hommes sur des métiers productifs (les ouvriers) et les femmes sur des métiers tertiaires (employés et professions intermédiaires). À cela s'ajoute une ségrégation verticale. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper des postes de cadres et professions intellectuelles supérieures : seulement 19,0 % des femmes sont concernées contre 27,5 % des hommes, alors même qu'elles représentent le même nombre de salariés. Le phénomène de plafond de verre pour l'accès aux fonctions à plus fortes responsabilités existe dans les coopératives comme dans le reste des entreprises.

Cette différenciation des fonctions occupées par les femmes et les hommes dans les coopératives peut également être observée à l'échelle des métiers. Les femmes sont ainsi fortement concentrées sur certains métiers de la banque comme celui de chargée de clientèle qui regroupe 27,8 % d'entre elles dans les coopératives, le métier d'employée de services commerciaux (9,0 % des femmes) ou encore celui de technicienne des opérations bancaires (5,6 % des femmes) **{Tableau 2.}** Au total, le top 10 des métiers les plus exercés par les femmes regroupe 67,7 % d'entre elles, alors que les 10 premiers métiers exercés par les hommes n'en concentrent « que » 58,2%, signe d'une meilleure répartition de ceux-ci sur une diversité de métier et de fonctions.

Tableau 1 Répartition des emplois dans les coopératives et l'ensemble de l'économie selon la catégorie socioprofessionnelle et le genre.

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après INSEE-FLORES 2018

CSP	Coopératives		Ensemble de l'économie	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Cadres professions intellectuelles supérieures et chefs d entreprises	19%	27,5%	17,2%	23,7%
Employés	24,9%	10%	44,7%	18,1%
Ouvriers et Non codés	7,3%	29,6%	11,6%	38,8%
Professions intermédiaires	48,9%	32,9%	26,4%	19,5%
TOTAL GÉNÉRAL	100%	100%	100%	100%

Tableau 2 Top 10 des principaux métiers exercés par les femmes dans les coopératives

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après INSEE-DSN 2018

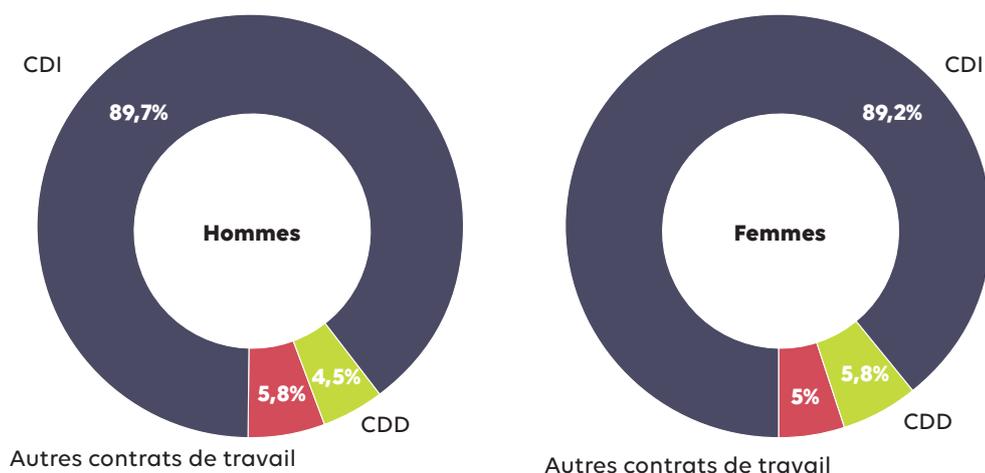
Métiers exercés	Femmes salariées
Chargées de clientèle bancaire	27,8%
Chargées de clientèle bancaire	9,0%
Techniciennes des opérations bancaires	5,6%
Ouvrières non qualifiées de type industriel	4,2%
Cadres commerciales de la banque	4,0%
Employées de commerce	3,9%
Cadres des services administratifs et financiers	3,5%
Autres employées administratives	3,5%
Cheffes d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire	3,1%
Employées des services techniques des banques et des assurances	3,1%
TOTAL	67,7%

2. LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES DANS LES COOPÉRATIVES

L'observation des conditions de travail (contrat de travail, temps de travail, rémunérations, etc.) donne des éclairages complémentaires sur le sujet de l'égalité femmes-hommes au sein des coopératives.

1^{er} constat : L'analyse de la répartition genrée par type de contrats de travail ne révèle pas de différences significatives entre les femmes et les hommes : les femmes comme les hommes sont près de 90 % à être salariés en CDI dans les coopératives {Graphique 4.}. Seules 5,8 % des femmes travaillent en CDD dans les coopératives, contre 4,5 % pour les hommes. Les autres contrats de travail, qui comprennent emplois aidés, contrats saisonniers et autres contrats courts ne regroupent que 5,0 % des femmes et 5,8 % des hommes. Dans l'économie privée (hors économie sociale et solidaire), les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes à travailler en CDI (85,7 % contre 87,5 % des hommes).

" Les femmes, comme les hommes, sont davantage en CDI (à 90%) que dans le reste de l'économie privée (85,7%) "



Graphique 4

Répartition des différents types de contrats de travail dans les coopératives selon le genre

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après INSEE-DSN 2018

“ Les femmes sont à 80,9% à temps complet, plus que dans l'économie privée, mais toujours à 13 points d'écart en-dessous des hommes. ”

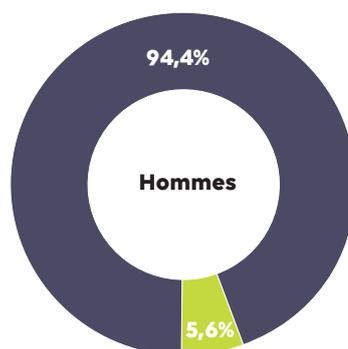
2° constat : La répartition des emplois à temps complet et temps partiels se révèle quant à elle moins égalitaire. Dans les coopératives, les hommes sont 94,4 % à être employés à temps complet contre 80,9 % pour les femmes, soit un écart de plus de 13 points {Graphique 5.}

Il est cependant moins important que dans le reste de l'économie privée hors ESS où 73,3 % des femmes sont à temps complet contre 90,9 % des hommes. Les femmes travaillant à temps partiel se concentrent en effet plus fortement dans les activités d'action sociale et de soin, dans la culture et les loisirs, moins portées par les coopératives.

3° constat : Si les écarts salariaux entre femmes et hommes restent forts dans les coopératives, ils sont plus resserrés que dans le reste du secteur privé, ESS comprise. Les conditions d'emplois des femmes et la place qu'elles occupent dans certains secteurs d'activités ainsi que dans l'organisation du travail des coopératives permettent d'expliquer d'importants écarts salariaux existant au sein de ces entreprises : en moyenne par équivalent temps plein (ETP), les hommes gagnent 14,8 % de plus que les femmes dans les coopératives.

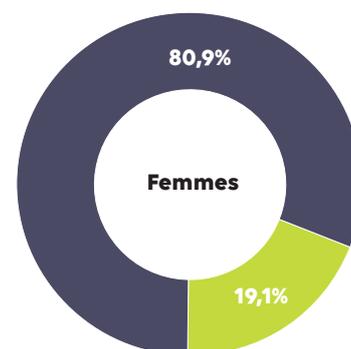
Cet écart salarial est légèrement moins important que dans l'ensemble de l'économie sociale et solidaire où les hommes gagnent 15,2 % de plus que les femmes. Il est également beaucoup moins élevé que dans le reste de l'économie privée (hors ESS) où les hommes gagnent 21,9 % de plus que les femmes. Dans les coopératives, les femmes se concentrent en effet sur des secteurs d'activités plus fortement rémunérateurs comme les activités financières et d'assurance, ce qui augmente leur niveau de revenu dans la moyenne du salariat coopératif. Toutefois, au sein même de ces secteurs, les inégalités de genre sont parfois significatives.

Temps complets



Temps partiels et autres conditions d'emploi

Temps complets



Temps partiels et autres conditions d'emploi

Graphique 5

Répartition des conditions d'emplois dans les coopératives selon le genre

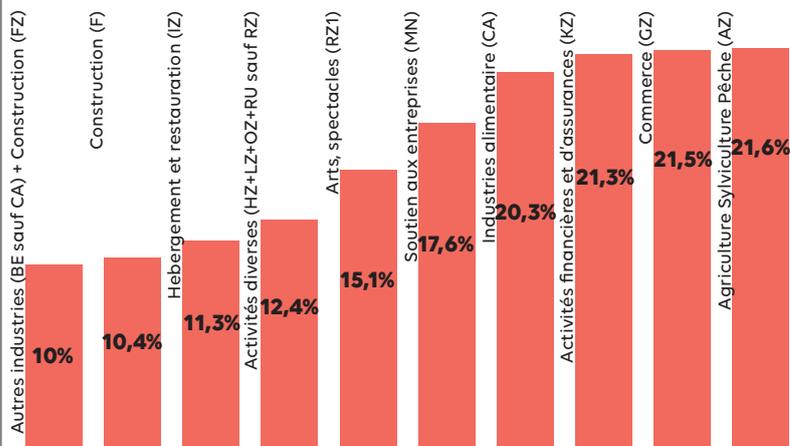
Source : Observatoire national de l'ESS, d'après INSEE-DSN 2018

“ De forts écarts salariaux entre femmes et hommes dans les coopératives, mais plus resserrés que dans l'ensemble de l'ESS et du secteur privé. ”

À titre d'exemple, dans les activités financières et d'assurance, où les femmes se concentrent le plus, les hommes gagnent pourtant 21,3 % de plus qu'elles [Graphique 6.]. Alors que les femmes représentent près de 60 % des salariées du secteur, elles n'y représentent que 42,8 % des cadres et professions intellectuelles supérieures. Et même sur certaines professions de cadres du secteur bancaire, comme le métier de cadre commercial, les hommes gagnent 20,3 % de plus que les femmes en salaire horaire net alors qu'ils ne sont que légèrement majoritaires (55,5 % d'hommes sur ce métier). Par ailleurs, les femmes travaillent moins souvent à temps complet que les hommes sur ce secteur (77,2 %, contre 83,1 % pour les hommes).

Dans d'autres activités où elles sont minoritaires, les écarts salariaux sont également très importants comme dans l'agriculture (où les hommes gagnent en moyenne 21,6 % de plus que les femmes en ETP), dans le commerce (21,5 % de plus) ou encore dans les industries alimentaires (20,3 %).

Les inégalités de revenus augmentent aussi très fortement avec l'ancienneté. Alors que les hommes salariés de moins de 25 ans gagnent légèrement moins que les femmes du même âge dans les coopératives (-3,0 %), ils gagnent 13,1 % de plus sur la tranche d'âge allant de 45 à 49 ans et 25,9 % pour les plus de 55 ans [Graphique 7.].



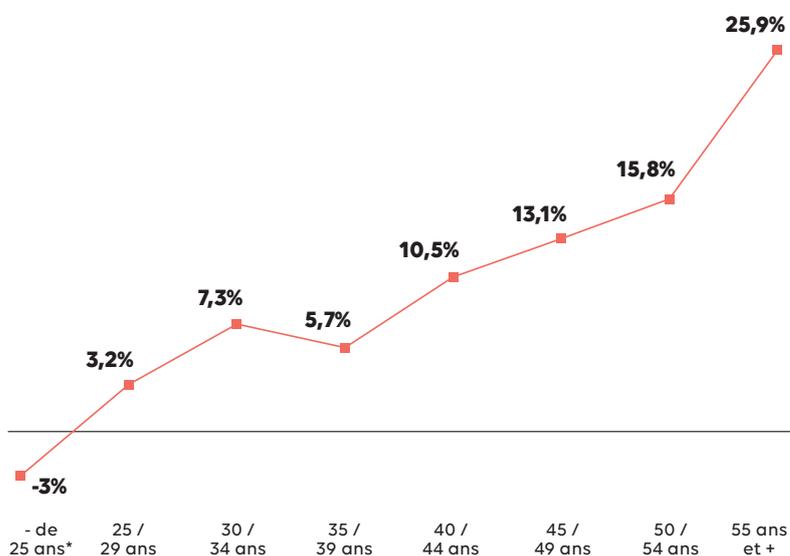
Graphique 6

Différences de salaire moyen par ETP des hommes par rapport aux femmes dans les secteurs d'activités coopératif

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après INSEE-DADS 2016

Lecture : dans le commerce, les hommes gagnent en moyenne 21,5% de plus que les femmes par ETP

N.B. : les secteurs d'activités de l'enseignement, de la santé, des sports et loisirs et de l'information/communication n'apparaissent pas ici en raison du secret statistique



Graphique 7

Évolution des différences moyennes de rémunération en ETP des hommes par rapport aux femmes dans les coopératives en fonction de l'âge

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après INSEE-DADS 2016

3. LA PLACE DES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE DES COOPÉRATIVES

Dans la gouvernance des coopératives, on retrouve également une non-mixité importante, relative au poids des femmes et des hommes dans les secteurs d'activités concernés, tant dans l'emploi que dans le sociétariat. Il ne s'agit en effet pas que du sociétariat "masculin" de certains modèles coopératifs mais aussi de la division genrée du travail en fonction du secteur, qui influence à la fois la répartition des hommes et des femmes dans l'emploi et le sociétariat.

Tableau 3 Part des femmes dans la gouvernance des coopératives

	Présidentes	Administratrices	Directrices	Salariées
Crédit Agricole	nd	47,0%	nd	nd
Crédit Mutuel	40%	40%	nd	nd
Caisses d'Épargne	16%	47%	18,9%	59%
Banques Populaires	29%	46%	29%	60%
Crédit Coopératif	nd	53,0%	nd	60%
SCOP	33%	29%	31%	35%
SCIC	17%	42%	34%	31%
Coopératives de consommateurs	15%	35%	50%	70%
Coopératives de transport	7%	nd	7%	nd
Coopératives maritimes	2%	10%	10%	nd
Coopératives scolaires	nd	43,0%	nd	nd
Coopératives d'HLM	13%	24%	16%	56%
Coopératives d'artisans	6%	6%	2%	44%

Source : Coop FR - Observatoire national de l'ESS, d'après les données des fédérations (2020)

nd. = non disponible ; nc. = non concerné. N.B. Les données des coopératives de commerçants, des coopératives agricoles et des coopératives d'habitants ne sont pas disponibles pour l'année 2020

Ainsi, les coopératives d'artisans comptent à leur tête 6 % de femmes et une part similaire dans leurs conseils d'administration **{Tableau 3.}**, alors qu'elles évoluent en grande majorité dans le secteur du bâtiment où les hommes représentent 86,1 % des emplois coopératifs du secteur **{Graphique 3.}** De même, dans les coopératives maritimes, on compte 2 % de femmes présidentes de coopératives, 10 % de femmes en conseil d'administration et 10 % de directrices. Dans les coopératives de transport enfin, les femmes sont 7 % à occuper le mandat de président et la même proportion à occuper le poste de directrice.

Toutefois, certaines coopératives qui emploient une majorité de femmes et opèrent sur des secteurs plus "féminisés" comme les coopératives de consommateurs et les coopératives d'HLM, sont présidées par une minorité d'entre elles : 15% des coopératives de consommateurs sont présidées par des femmes, un taux qui descend à 8 % pour les coopératives d'HLM alors que ces deux types de coopératives emploient respectivement 70 % et 56 % de femmes.

La parité existe bien dans les conseils d'administration des principales banques coopératives. Le Crédit Agricole et les Caisses d'Épargne disposent de 47 % d'administratrices dans leurs instances de gouvernance, les Banques Populaires en comptent 46 %, le Crédit Mutuel 40 % et le Crédit Coopératif 53 %, soit des taux importants que l'on peut mettre en rapport avec la forte concentration des femmes salariées dans ce secteur. Ils n'égalent toutefois pas leur poids dans le salariat bancaire.

Sources de données

INSEE FLORES - FICHER LOCALISÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DE L'EMPLOI SALARIÉ

Flores est un ensemble de fichiers de microphones qui décrit l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des entreprises (unités légales) et de leurs établissements. La source Flores est utilisée pour fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal. Flores couvre la totalité des employeurs (fonction publique, employeurs privés, y compris les particuliers employeurs), à l'exception des activités du ministère des Armées. Les données Flores couvrent la France entière, à l'exception du territoire de Mayotte. L'exercice 2017 correspond à la première réalisation de Flores, qui succède au processus de "Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)".

INSEE DADS - DÉCLARATION ANNUELLE DES DONNÉES SOCIALES / DSN - DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

La Déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. Elle est progressivement remplacée sur le champ privé par la Déclaration sociale nominative (DSN), dont la mise en œuvre est l'aboutissement d'un projet de simplification administrative qui s'est étalé sur près de dix ans. Les données utilisées pour la validité 2017 sont donc issues pour partie de DSN (environ 75 % des entreprises) et pour partie de DADS (25 % des entreprises), alors que celles de la validité 2016 étaient produites à partir des seules DADS. Depuis 2009, le champ de cette source a été étendu aux trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière), et aux salariés des particuliers-employeurs, il recouvre donc l'ensemble des salariés du secteur économique français.

Cette source permet d'effectuer l'analyse des emplois et des salaires selon la nature de l'emploi (durée, condition d'emploi, qualification, rémunération...), les caractéristiques du salarié (sexe, âge, département de résidence) et de l'établissement employeur (secteur d'activité, lieu d'implantation, taille...).

Auteurs

ESS FRANCE

Créée en 2014, par l'article 5 de la loi ESS de 2014, la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, dénommée ESS France, assure, au plan national, la représentation et la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS). ESS France est constituée par les organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations et fonds de dotation, entreprises sociales) et par des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS). Lieu de réflexion permanente sur la place et le rôle joué par les organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire dans la vie économique et sociale, ESS France anime l'Observatoire national de l'ESS et porte des chantiers transversaux comme la transition écologique, l'égalité femmes-hommes et le développement économique.

www.ess-france.org

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ESS ET LE RÉSEAU DES OBSERVATOIRES RÉGIONAUX DE L'ESS

Le réseau des observatoires de l'économie sociale et solidaire est un dispositif de mesure et de suivi de l'ESS en France et dans les régions. Le réseau s'organise autour de l'Observatoire national de l'ESS (ONESS), porté par ESS France et des Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS) animés par les CRESS.

Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les observatoires s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires afin d'assurer des prestations d'études, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS (réseaux, fédérations, entreprises) que pour les pouvoirs publics.



76, rue Saint-Lazare - 75009 Paris
Tél. : 01 42 93 59 59
contact@entreprises.coop

www.entreprises.coop



Coop FR fait partie
du mouvement coopératif mondial

